

Causerie sur les abeilles

Autor(en): **Buchwalder, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1898)**

Heft 5

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-247805>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mais qu'à raison de la grêle qui avait endommagé la récolte cette année-là, elles furent cédées pour 14 bichots. 27 bichots faisaient 648 mesures ou 4182 décalitres.

En 1708, les dîmes des Genevez valaient 422 livres 5 sols. Le 3 décembre de cette année, Augustin Humaire, Grégoire Voïrol, ambour, et le notaire Urs Voïrol les achetèrent à ce prix ¹⁾.

Le monastère de Bellelay fut à la fois seigneur féodal ou propriétaire des terres de Montignez et collateur de l'église de ce lieu. La dîme ou redevance annuelle que devaient payer les colons de Montignez et qui devenait à la fois le cens territorial et la dîme ecclésiastique, était fixée comme suit par le rôle dressé le 7 août 1346 : Les tenanciers reconnaissaient devoir à l'abbaye deux gerbes sur dix et quatre corvées de charrue par an, quatre jours de travail à bras s'ils n'avaient pas de charrue ; ils étaient en outre tenus de faire la reprise de leurs terres tous les douze ans et de payer à cette occasion une émine de blé, mesure de Porrentruy (le boisseau de Porrentruy contenait 17 litres 50) pour chaque journal de terre et pendant trois ans.

Un différend s'était élevé entre les habitants de Montignez et l'abbaye de Bellelay, les arbitres choisis décidèrent, le 19 avril 1429, que les fiefés de Montignez paieraient désormais une gerbe de blé sur sept et un *valemon* (tas) de foin sur sept ; qu'ils devaient faire 4 charriages ou corvées par an et qu'à la mort de l'abbé de Bellelay ou à l'élection de son successeur, ils devaient faire la reprise des terres et payer sur 30 journaux de terre un bichot moitié blé, moitié avoine.

4. Un autre impôt peu onéreux en temps ordinaire était celui dit des *mois romains*. Son produit était destiné à la défense nationale et était imposé soit par l'empire, soit par le gouvernement de la principauté.

On distinguait les grands mois romains qui étaient versés à l'empire et les petits mois romains dont le produit servait aux besoins de la principauté. Chacun sait, que l'évêché de Bâle, jusqu'à l'Erguel inclusivement, faisait partie intégrante de l'empire germanique. Il devait contribuer à sa défense et pour cela fournir, en cas de guerre, un contingent d'hommes qui fut primitivement de 7 cavaliers et de 42 fantassins

1) Journal d'Urs Voïrol. — 422 livres 5 sols équivalaient à fr. 747, 38.

— Je l'ignorais.

— Eh bien, nulle part en Espagne on n'en trouve de semblables.

Et, avec une voix de sirène, en glissant du côté de Gauthier un de ces regards qui le fascinaient elle ajouta :

— Veux-tu être bien gentil envers celle qui t'a promis sa main ?

— Oses-tu le demander ?

— Alors, chéri, au retour, apporte-moi une de ces mantilles... Va ! quand elle sera sur la tête de ta petite femme, tu n'auras pas lieu de t'en repentir.

Pour récompense de ses succès ininterrompus sur les Espagnols et leurs alliés les Anglais, le 8 juillet 1811, le général en chef, Suchet, venait de recevoir le bâton de maréchal de France. Il voulut prouver de rechef à l'Empereur qu'il était digne de cette haute faveur.

Marchant alors sur Murviedro, il remporta une nouvelle victoire sur Blake, mit aussitôt le siège devant la ville et s'en empara après la plus énergique résistance.

Rendant honneur au courage malheureux et pour gagner l'affection des vaincus, dans une proclamation adroite et révélant son grand cœur, le maréchal rappela aux soldats sa défense, sous peine de mort, de se livrer à aucun acte de pillage dans la ville conquise, désormais sous sa protection.

Rudes épreuves pour Gauthier, dont l'escarcelle vide ne lui permettait nulle fantaisie, encore moins l'achat de la bienheureuse mantille

et qui fut réduit plus tard à 2 cavaliers et 15 piétons. Quand l'évêché ne fournissait pas de soldats, il devait payer un subside en argent et ce subside perçu mensuellement prenait le nom de grands mois romains. On commença à les verser en 1500, sous le règne de l'empereur Maximilien.

(A suivre)

JECKER, curé.

Causerie sur les abeilles

par Jos. BUCHWALDER, curé

(Suite)

Le mâle ne se trouve pas toujours dans les ruches. Il n'apparaît guère qu'à fin avril ou commencement de mai dans les ruches populeuses et n'y demeure que jusqu'en juillet, août où il est massacré par l'ouvrière. Sa présence en d'autres temps annonce un état de dépérissement de la ruche.

Le nombre des mâles d'une ruche est très variable. Il peut aller de quelques centaines à plusieurs milliers. Dans les ruches à rayons mobiles, on s'est efforcé de diminuer le plus possible le nombre des mâles qui ne sont d'aucune utilité dans la colonie, au moins d'après les connaissances actuelles, sinon pour féconder la mère au jour de sa sortie et pour consommer les provisions recueillies par les ouvrières. Pour cela on a enlevé tous les rayons à grandes cellules dans lesquels la mère pond toujours des mâles et on n'a laissé que de petits espaces libres à la disposition des ouvrières pour leur permettre de construire des cellules de ce genre. Ou bien, on a donné aux abeilles de la cire gaufrée, c'est-à-dire des plaques de cire portant en relief l'empreinte de cellules d'ouvrières. Ces calculs n'ont pas toujours réussi. Maintes et maintes fois, nous avons pu constater avec plusieurs de nos collègues, que les abeilles, pour avoir plus de faux bourdons, ou bien ont détruit des rayons d'ouvrières pour construire en leur place des rayons de mâles, ou bien ont été insensibles aux empreintes de la cire et ont construit des cellules plus en rapport avec leurs désirs. Certaines espèces d'abeilles, les camioniennes entre autres, montrent une plus forte propension à des constructions de ce genre.

À quoi attribuer cette production énorme de mâles, alors qu'un seul suffit pour la féconda-

tion souhâtée par la sémillante Paquita.

Flanant seul un soir à travers les rues, la vue d'une douzaine de mantilles, à l'étalage en dehors du magasin, donna soudain le vertige au soldat. Affolé par le souvenir de sa promesse à la manola, sans un sou vaillant dans sa poche, cédant à la tentation, subrepticement le sergent glissa une des mantilles sous sa capote.

Pas assez adroitement cependant pour que, de l'intérieur, le marchand n'eût aperçu la manœuvre. Sortant de sa boutique et suivant à son insu Gauthier à distance, il l'accompagna jusqu'au quartier et dénonça le larcin au commandant du poste.

Mandé sur le champ devant ses supérieurs, l'infatigable sergent, rappelé brutalement au dur sentiment de la réalité, loin d'opposer comme bien d'autres, une dénégation inutile à l'accusation du marchand, courba piteusement la tête et passa de suite de complets aveux.

Statuant sur son sort, enserré par les rigueurs du règlement, le conseil de guerre prononçait contre lui le lendemain la peine de mort !

Pour l'exemple et donner plus de retentissement à la punition, entouré de son état-major, le maréchal Suchet se tint sur le passage du condamné.

Pâle, mais le regard ferme, sans forfanterie ni défaillance, en avant du peloton d'exécution, s'avancait le sergent.

Arrivé en face du Maréchal, il le salua militairement et, après un court instant d'arrêt, il reprit sa marche.

tion de la reine et que celle-ci, une fois fécondée, l'est pour toute sa vie et n'a plus besoin des approches du mâle ? Diverses hypothèses ont été émises. Les uns ont vu dans cette abondance une précaution de la nature pour assurer la conservation de la ruche. La fécondation de la mère devant se faire dans les airs, à une grande hauteur, le grand nombre de mâles rendrait plus probable une rencontre. D'autres ont cru que les faux bourdons devaient par leur nombre, maintenir dans la ruche la chaleur nécessaire à l'éclosion du couvain. De troisièmes leur ont donné pour mission la ventilation intérieure de la ruche. Le mâle, dans ce cas, ne remplirait pas seulement les fonctions de son sexe, il contribuerait aussi à mûrir le miel en le dégaugeant de l'excès d'eau qu'il peut encore contenir. Un observateur allemand a donné il y a quelques années une autre explication : le mâle, selon lui, absorberait à son profit certains éléments du miel, en excès dans celui-ci au moment de la grande récolte. Qui a raison et quelle est de toutes ces hypothèses, la véritable ? C'est ce que l'avenir seul nous révélera.

Une mauvaise taille des rayons, lors du prélèvement de miel dans la ruche aussi bien qu'une miellée subite et abondante à une heure où la colonie n'a pu encore rétablir ses rayons, peuvent amener une surproduction de l'élément masculin. Le cultivateur doit donc avoir l'œil ouvert sur ce point, car il peut, dans certains cas, amener l'affaiblissement et même la perte de la colonie. Les abeilles trouvant toujours le moyen de construire les grandes cellules dont elles ont besoin, on ne doit pas craindre, en enlevant le miel d'une ruche de prendre les rayons à grandes cellules. Eut-on fait trop de dégâts de ce genre on peut être assuré que le dégât sera réparé.

Habitations. — Ruches. — De tous temps, comme je l'ai dit plus haut, l'homme a cherché à dompter ce petit insecte et à l'établir auprès de sa demeure pour pouvoir recueillir plus facilement ses doux produits. De là l'établissement des ruches ou habitations de l'abeille.

Je ne veux pas en faire l'histoire. Un apiculteur de renom, ayant voulu, par curiosité, réunir dans le jardin où il donnait son cours les différents types de ruches usités sur notre globe, dût renoncer à son idée en voyant la quantité innombrable de modèles qu'on venait lui offrir : ruches grandes, ruches petites, en terre-

Poussant vers lui son cheval, Suchet l'interpella en ces termes :

— Comment un homme comme toi, que j'ai vu à l'œuvre à Lerida et à Tarragone, risque-t-il de perdre la vie pour une misérable somme de six francs !

Mais Gauthier, froidement et sans trop s'émouvoir ;

— Eh ! mais, Monsieur le maréchal, je la risque bien tous les jours pour cinq sous !

À cette répartie du trouper, un sourire éclaira la lèvre du chef. Consultant d'un regard circulaire les officiers de son entourage et à leur aspect les jugeant enclins à l'indulgence, le maréchal reprit.

— Profite du moins de la leçon... Elle a du reste assez duré... Pour cette fois, je l'accorde la grâce... Précieuse pour la Patrie, ménage désormais ta vie et plus jamais surtout d'irraction à la discipline.

Touché jusqu'aux moelles, des larmes dans les yeux, incapable d'articuler une parole, le sergent se contenta de saluer.

Retré au quartier, ce dur à cuire tomba évanoui comme une faible femmelette !

Au cours de la campagne, Gauthier fit des prodiges de valeur. Cité à l'ordre du jour de l'armée pour sa belle conduite au siège de Valence, il reçut l'épaulette de sous-lieutenant à la prise d'Albufera et, deux ans après, il était nommé Capitaine.

FIN.

glaise, en tronc d'arbres creux sciés par sections, en verre, en osier tressé, en paille de différentes formes, en bois varié à l'infini ; il y en avait pour tous les goûts.

La ruche a-t-elle une importance dans la culture de l'abeille et si oui, quel est parmi tous les modèles proposés celui auquel nous devons donner la préférence ?

(A suivre).

Prompte expédition



Le mandiant : « Hélas ! mon cher Monsieur, veuillez bien m'excuser..... »

L'avare : « Oh ! il n'y a pas de quoi. »

RIMES GAIES

Au gros « JURA »

Servile imitateur je suis et je veux être :
Je mange et bois tout comme vous,

Je respire, je marche, et mon sommeil, peut-être,
N'est ni moins profond ni moins doux.

J'ai deux yeux bien ouverts qui regardent en
[face,

N'ayant rien à dissimuler....

On n'en saurait avoir plus de deux, quoi qu'on
[fasse...

Il faut donc bien vous ressembler.

Je n'ai pas tant d'écus à compter, c'est possible ;
Mais pourtant je gagne mon pain,

Et je suis, comme vous, préoccupé, sensible
A l'endroit de mon saint-crêpin.

Mon style, pensez-vous, n'a pas l'éclat du vôtre...
En me lisant on doit songer

Que, tout simple qu'il est, il en vaut bien un
[autre...

Soit dit sans vous désobliger.

Notre prose ou nos vers fournissent la copie
Qui chloroforme le lecteur

Et par là, voyez-vous, nous faisons œuvre pie
A l'égal d'un prédicateur.

Ça nous donne un faux air de jumeaux qu'a
[vu naître

Le *Siam* ou le sol *Nantais* ;

Mais, si vous y tenez, je veux bien reconnaître
Que vous mangiez quand je tétais.

Confrère, à l'avenir, soyez moins susceptible,
Car on pourrait croire autrement,

Que votre pot au feu, faute de combustible,
Se refroidit en ce moment.

Vous êtes *Berthold Schwartz*, votre idée est
[la poudre,

Chacun raconte vos hauts faits.....

Faut-il vous accuser d'avoir volé la foudre
En reproduisant ses effets ?

Le *Jura du Dimanche* avait donc des an-
[cêtres...

Ah ! qu'il songe, s'il est âgé,
Que bien longtemps avant qu'il fut l'ami des
[prêtres,

D'autres défendaient le clergé.

Allons ! mon bon *Jura*, quittons-nous sans ran-
[cune,

Car ces points sur les i, vous les avez voulus.
Oui, faites-en l'aveu sans fausse honte aucune :

« Comme maître corbeau l'on ne m'y prendra
[plus. »

Pour copie conforme :
VERT-VERT.

Quelques proverbes

Cet hiver exceptionnel, tout ensoleillé, fait éclore violettes et papillons à la Montagne. Même dans la plaine, on cueille des fleurettes. Aux Franches-Montagnes on se baigne dans de chauds rayons qui font croire au mois d'avril.

Qu'est-ce que ce beau temps nous présage pour la saison des lilas et des nids ? Aurons-nous la neige et la gelée ? Peut-être que la lecture de ces quelques dictons va nous éclaircir le cas :

Janvier.

Si tu vois de l'herbe en janvier
Serre ton grain dans ton grenier.

Janvier a quatre bonnets.

Les beaux jours de janvier
Trompent l'homme en février.

Neige aux bleds est un bénéfice.
Comme aux bons vieillards la pelisse.

L'hiver nous fait plus de mal que l'été ne nous fait de bien.

L'hiver n'est point bâtarde,
S'il ne vient tôt, il vient tard.

Quand en hiver est l'été,
Et en été l'hivernée,
Jamais il ne fut bonne année.

Tel l'hiver, tel l'été.

L'hiver n'est jamais où il y a de quoi.

Qui passe un jour d'hiver, il passe un de ses ennemis mortels.

L'été, on ne se souvient plus de l'hiver.

En hiver partout pleut ; en été là où Dieu veut.

Avoir froid après le repas est signe de santé.

Qui a besoin de feu, qu'il le cherche au doigt.

Un fol ne laisse jamais un feu en paix.

Un qui produit pas trop de gland
Pour la santé n'est pas bon an.

Un de neige est un an de biens.

Le mal an entre en nageant.

A l'an neuf, les jours croissent du pas d'un bœuf.

L'an passé est toujours le meilleur.

Tout n'est pas rassurant, on le voit, dans le défilé des dictons populaires : il y en a qui d'avance vous donnent le frisson

L'hiver n'est point bâtarde
S'il ne vient tôt, il vient tard !

LETTRE PATOISE

Djain Djaitche et ses douës fannes

Y vo veu raicontai enne belle histoire po vos aimusai, mais vos ne lai dirai an niun.

Ai y avai dous hannes qu'étint mairiai ; el premiè s'appelait Pièra, el second Djain Djaitche, tous les dous des bons chrétiens. Lai malaidie les é emportait tos les dous el même djo. El avint enne bouenne confiance an St-Pièra, parcequ'ai tint les siais dy Pairaidis. Pièra s'présente el premiè devant lai pouërte et tape in gros cò. Voici St-Pièra qu'arrive to esòciai, el œuvre lai pouërte et demande à Pièra : Que v'lai vo ? Stuci répond : Se vos avins lai bontai, y vorrò bin entrai dains l'Pairaidis — Ah ! main, qu'avo fait po méritai l'Ciè ? An n'y entre peu comme soli, po l'Nom de Duè ! — Oh ! ai vos n'fape vos emballai bon St-Pièra, y n'y vinpe po ran. I seu ayu mairiai, y ai ayu enne fanne, à ce qui n'ai pe fait mon purgatoire chu ste teire ? I peu donc bin allai à Ciè d'ayos vos, ai pu foète réjon qui m'appeulle Pièra. — Soli m'fait bin piailji, dit St-Pièra, mais s'te veu saivoi, c'nape tain grâce ai toi qu'an t'ai fanne, s'te vin en Paraidis. Te rappeulles te que dain l'temps, t'éto in pô négligent dain tes devoirs de chrétiens ; que t'allo bin v'lantie les duèmoines et les fêtes dain les cabarets, et que tai fanne t'é guermoinai bin des fois ? — C'à bin vrai, St-Pièra, i m'en repent tain, main i ai fait pénitence, ai peu enne rude de pénitence. — C'nape tot, s'te n'ayvòpe ayu tai fanne, te n'arrò pe che bin praiye ai l'otà, te n'airò pe fréquentai che svent les sacrements, ni écoutai les sermons d'i thiuriè po en profitai. C'à ainco vrai, mon St-Pièra. — Te vois donc que c'te réjon de d'maindai d'entrai en paraidis parce que t'ai ayu enne fennè ne và ran. — Ma foi, y seu oblidjiè de l'ayouvai. — Bon, mitnain, grâce ai Due, t'é fait pénitence, te t'é corridjiè, vin pey dedain. Note Pièra entre à Ciè tot djoyeux.

Y vos ai dit en aiquemçaint que Djain Djaitche était aichebin entrai dain l'éternitai. El était quoitschi driè enne colonne di pairaidir et drassai ses grosses arailles po tot oyu : el avai bin compris lai conversation et ai s'en rédjoyiechai, el était bin convaincu que St-Pièra était miséricordieux. Pièra dai t'é ne s'était mairiai qu'enne fois, main lu douës fois ; soli le fesait in pô guerlottai, ai n'était pe ainco tain chure de son aiffaire. Ai musait eul pour, eul contre, et revirait dain sai tête des arguments, des compliments, des belles phrases po diaingniè les bouennes grâces de St-Pièra. Main enfin ai se dit ; Djain Djaitche, t'é in hanne, ai te ne fape manquai ton cò, di coraidje, vais tappai an lai pouërte di pairaidis. Ainsi d.t, ains fait. Ta, ta, ta, ta, ta. St-Pièra airrive : Qu'à ce qu'ai y é perli ? Mon très bon, mon très révérend St-Pièra, y seu Djain Djaitche, eul caimrade de Pièra que vos ai fait entrai dain l'pairaidis, y vorò aichbin allai d'avo lu. — Ah ! Ah ! à ce que vos l'ai diaigniè eul pairaidis ? — Eh bin chure qui l'ai diaigniè, y ai taint seuffri duraint ma vie, y ai travailliè comme quaittre, y m'seu bin conduit. Ai peu eul Pièra qu'à à Ciè n'a ayu mairiai qu'enne fois, moi, i seu ayu douës fois, i ai pu d'mérites que lu. — Comment vos êtes ayu mairiai douës fois ? Heureusement que vos vos êtes bin conduit, mais ces djens ly ne veniant pe tot d'in cò en paraidis, nos les bottans en purgatoire po les purifiè de lai bétige de poire ene seconde fanne. Allai pey dain cti fue, ai peu tian vos airais expiai vos péchés, vos r'verrai tappai en lai pouërte d'i pairaidis ; dali i vos euvrirai, ai peu i vos moinerai voi l'Pièra, à Ciè.

In Vadais.